

## AVIS PUBLIC

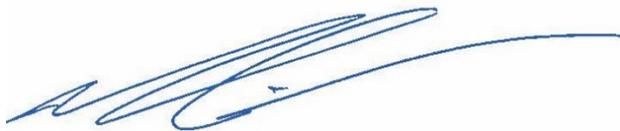
### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024

Veillez prendre avis que, conformément à la loi, le conseil municipal de la Ville de Repentigny adoptera, lors d'une séance extraordinaire, le budget annuel de l'année 2024. La séance aura lieu le mardi 12 décembre 2023, à 18 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 435, boulevard Iberville.

Prenez également avis que la période de questions destinée au public ne portera que sur le(s) sujet(s) inscrit(s) à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2023.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, avocat, OMA